



SOUTIEN EXCEPTIONNEL DE BORDEAUX METROPOLE
CONVENTION D'OBJECTIFS ET FINANCIERE 2021 entre Bordeaux Métropole et
l'association pour le développement des stratégies d'insertion (ADSI) Technowest

Entre les soussignés

L'association pour le développement des stratégies d'insertion (ADSI) Technowest, dont le siège social est situé au Centre initiatives emploi - 44 avenue de Belfort 33700 Mérignac, représentée par sa Présidente Madame Patricia Nedel, dûment habilitée aux fins des présentes par ci-après désigné(e) « ADSI Technowest »,

Et

Bordeaux Métropole, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux Cedex, représentée par son Président, Monsieur Alain Anziani, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n°/..... du Conseil de Bordeaux Métropole en date du ci-après désigné(e) « Bordeaux Métropole »

PREAMBULE

L'association pour le développement des stratégies d'insertion (ADSI Technowest) est spécialisée dans l'ingénierie de projets en faveur de l'emploi et couvre un ensemble de communes du croissant occidental de la Métropole.

Elle a été créée pour venir en soutien à l'insertion professionnelle de toute personne du territoire en recherche d'emploi et déploie son intervention autour de différents axes.

- Développement de nouvelles actions à destination des demandeurs d'emploi et des entreprises sur le territoire,
- Création des synergies entre les acteurs économiques, les acteurs de l'emploi et de l'insertion,
- Promotion et suivi de clauses d'insertion dans les marchés,
- Développement de liens avec les entreprises locales, notamment avec les clubs d'entreprises,
- Encouragement à l'émergence de projets innovants sur le territoire.

ADSI Technowest porte le Plan local d'insertion pour l'emploi (PLIE Technowest) qui intervient sur les communes de Blanquefort, Bruges, Eysines, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Ludon-Médoc, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Parempuyre, Saint Médard en Jalles et Saint-Jean-

d'Ilac, s'adresse aux personnes exclues du marché du travail et vise quatre objectifs principaux

- Faciliter l'insertion sociale
- Assurer l'accompagnement individualisé de 1 000 à 1 300 personnes par an
- Construire avec chacun un parcours d'insertion professionnelle adapté au marché de l'emploi
- Assurer le rapprochement des participants du PLIE et des acteurs économiques du territoire dans le respect des critères de non-discrimination.

Acteur majeur de l'accompagnement à l'emploi et partenaire de Bordeaux Métropole dans

- La coordination d'une offre de service commune aux entreprises pour leurs campagnes de recrutements
- L'accompagnement de la clause sociale de sa commande publique par le PLIE Technowest,

ARTICLE 1. OBJET DES PRESENTES

ADSI Technowest connaît actuellement des problèmes momentanés de trésorerie dus aux modalités de gestion Fonds social européen (FSE) propres à remettre en cause sa pérennité. L'association se tourne vers Bordeaux Métropole pour une aide urgente et exceptionnelle qui lui permettra de maintenir son équipe et son action auprès des publics et des entreprises de l'Ouest de l'agglomération.

Cette aide exceptionnelle permettra de maintenir le PLIE Technowest dans une période transitoire qui verra une réorganisation de la gestion du FSE au travers d'une adhésion à AGAPE, organisme intermédiaire.

Les deux parties s'accordent pour :

Maintenir l'équipe et l'activité d'ADSI Technowest au profit des entreprises et des demandeurs d'emploi sur le territoire des communes adhérentes et à rétablir un fonctionnement durable par la recherche d'une gestion améliorée des financements du Fonds social européen (FSE). ADSI s'attachera au cours de l'année 2021 à assurer les actions et la pérennité du Plan local d'insertion pour l'emploi (PLIE) qu'elle porte en vue de l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi.

ADSI Technowest reconnaît la nature exceptionnelle et non reconductible de la subvention objet des présentes, allouée pour l'année 2021. Elle mettra en tout en œuvre pour assurer les actions pour lesquelles elle a par ailleurs conventionné avec Bordeaux Métropole au titre de l'offre de service emploi aux entreprises sur le périmètre de l'opération d'intérêt métropolitain (OIM) Aéroparc.

ARTICLE 2. GOUVERNANCE

ADSI Technowest informera Bordeaux Métropole du bon usage de la subvention exceptionnelle objet des présentes par la production du plan d'actions détaillé qu'elle aura mis en œuvre et du résultat atteint à l'échéance des présentes.

La présente convention porte sur l'année 2021 de sa signature à son échéance au 31 décembre 2021. Toute reconduction tacite est exclue. A l'issue de l'exercice 2021 et au vu des résultats atteints dans la consolidation de l'association, Bordeaux Métropole se réserve le droit d'étudier la continuité des actions engagées avec ADSI Technowest.

ARTICLE 4. CONTRIBUTION FINANCIERE ET MODALITE DE VERSEMENT

Le montant de la subvention de soutien exceptionnel s'élève à 176 000 €.

Le paiement interviendra en un seul versement à la signature des présentes.

ARTICLE 5. CONTROLES EXERCES PAR BORDEAUX METROPOLE

ADSI Technowest s'engage à produire tout élément relatif à son activité entrant dans le champ de la présente convention, à informer Bordeaux Métropole de tout changement dans ses statuts, ses modes de gouvernance et ses sources de financement.

ARTICLE 6. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application des présentes feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable. En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution des présentes seront soumis au tribunal compétent.

ARTICLE 7. ELECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions des présentes sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution des présentes et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour Bordeaux Métropole : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole Esplanade Charles de Gaulle 33045 Bordeaux Cedex

Pour ADSI Technowest : Madame la Présidente de ADSI Technowest Centre initiatives emploi 44 avenue de Belfort 33700 Mérignac

Fait à Bordeaux, le , en 2 exemplaires originaux

Pour la Présidente d'ADSI Technowest

Mme Patricia Nedel

Pour le Président de Bordeaux Métropole

Le Vice-président et par délégation

Stéphane Delpeyrat

ANNEXE 1 - Modèle de compte-rendu financier.

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement.

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables de l'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en oeuvre.

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (Site internet, plaquettes ...)

2. BILAN FINANCIER

2.1 Renseigner la colonne « réalisé » de l'annexe 2 Bilan financier et le retourner signé.

2.2 Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté (« réalisé »)

2.3 Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (Nom et prénom)

Représentant légal de l'organisme,

Certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait le : - - / - - / - - - - à

Signature :